

## FORMATION à l'ÉVALUATION du PERMIS PLAISANCE - Année 2017

(conforme au **décret no 2007-1167 du 2 août 2007** relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur et à l'**arrêté du 28 septembre 2007** relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner)

**Thème du stage** Formation à l'évaluation du permis plaisance, exigée par la réforme du permis plaisance en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

**Objectif**

- Maîtriser le nouveau dispositif d'évaluation mis en place par les organismes de formation au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur sur l'épreuve pratique « option commune »,
- Maîtriser le programme de formation du stage à l'évaluation proposé aux organismes de formation,
- Définir communément les critères d'évaluation des épreuves pratiques et se construire des outils de contrôle.

**Contenus**

- Etude du nouveau dispositif de formation à l'évaluation et définitions de l'Annexe III de l'arrêté du 28 septembre 2007 sur les « fondamentaux du processus formation-évaluation »
- A partir de situations pratiques, construction des critères d'évaluation certificative des 18 objectifs pédagogiques et d'outils pratiques : « référentiel pédagogique pour la formation pratique »
- Le contexte d'une situation évaluable
- Exemple de systèmes pédagogiques existants pour la formation des formateurs d'organisme de formation au permis : du « référentiel de formation » au « dispositif critérié et documenté d'évaluation et de prise de décision »

<b>Dates</b>	<b>Session 1 : Du mardi 28 février</b>	<b>9 h30 au jeudi 02 mars 2017</b>	<b>17 h</b>
	<b>Session 2 : Du jeudi 20 avril</b>	<b>9 h30 au samedi 22 avril 2017</b>	<b>17 h</b>
	<b>Session 3 : Du mardi 10 octobre</b>	<b>9 h30 au jeudi 12 octobre 2017</b>	<b>17 h</b>

**Durée** 3 jours

**Lieu** École Nationale de Voile et des Sports Nautiques - 56510 St Pierre Quiberon

**Intervenant(s)** Michel PARRATTE - Christophe LINO

**Effectifs** 12 personnes

**Public** Les formateurs de bateau école, les responsables pédagogiques des organismes formant au permis mer.

**Pré-requis** Soit être déjà agréé comme formateur au permis plaisance par l'administration des affaires maritimes ;  
Soit remplir les conditions en vue de devenir formateur au permis plaisance contenues au décret n° 2007-1167 du 02 août 2007 relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur et à l'arrêté du 28 septembre 2007 relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner . Pour de plus amples informations, prendre contact avec les services des Affaires Maritimes.

L'ENVS n'est pas responsable de la vérification des pré-requis nécessaires à l'obtention de l'agrément pour devenir formateur. Seules les Affaires Maritimes sont compétentes pour apprécier la recevabilité et le bien fondé de votre dossier.

**Contact** Secrétariat du service formation : 02 97 30 30 33 – isabelle.kerzerho@envsn.sports.gouv.fr

**Tarif pédagogique :** 381 €

**FORMATION à l'EVALUATION DU NOUVEAU PERMIS PLAISANCE**

**FICHE D'INSCRIPTION 2017**

**à renvoyer au plus tard deux semaines avant le début de la formation à:  
Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques - Service Formation  
Beg Rohu – 56510 SAINT-PIERRE QUIBERON.  
Tél. : 02-97-30-30-33**

Nom\* :  
Prénom\* :  
Adresse\* :  
Tél.\* :  
Courriel \* :  
*\*Champs à renseigner obligatoirement*

Je m'inscris à la session du :

<b>Session 1 : Du mardi 28 février</b>	<b>9 h30 au jeudi 02 mars 2017</b>	<b>17 h</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Session 2 : Du jeudi 20 avril</b>	<b>9 h30 au samedi 22 avril 2017</b>	<b>17 h</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Session 3 : Du mardi 10 octobre</b>	<b>9 h30 au jeudi 12 octobre 2017</b>	<b>17 h</b>	<input type="checkbox"/>

Coût de la formation : **381 € (frais pédagogiques)**

**IMPORTANT**

**Prise en charge financière de la formation par un employeur, un club ou une association, un OPCA... Indiquer précisément l'adresse de facturation.**

Facture (frais pédagogiques)  OUI  NON

Adresse de facturation : .....

.....

Code Postal ..... Ville.....

Tél. : ..... Courriel : .....

A .....

Le .....

Signature

